

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Marine FILIPIDIS
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Michel BLARY
M. Raymond GALLIEGUE
M. Didier ROSIER
M. Hervé LEFEZ
Mme Catherine DAILLY
M. Alexandre OUIZILLE
M. Fabrice MARTIN
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Emmanuel PERRIN
M. Karim BOUKHACHBA

M. Thierry BROCHOT
Mme Loubina FAZAL
M. Cédric LEMAIRE
Mme Fabienne LAMBRE
M. Ahmet BULUT
M. Hicham BOULHAMANE
M. Azide RAZACK
M. Rémy RUFFAULT
M. Olivier CARRE
Mme Patricia RICHARD
M. Didier CARON
Mme Ginette DECOURTRAY
M. Michel DUPLESSI
M. Laurent TARASSI
Mme Isabelle ROSE MASSEIN
Mme Florence BOQUET

Représentés :

M. Jean-Claude CABARET donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
Mme Döndü ALKAYA donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA
Mme Catherine MEUNIER donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT
Mme Bérénice TALL donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE
Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE
Mme Brigitte LOBGEAIS donne pouvoir à M. Azide RAZACK
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Olivier CARRE

Absents excusés :

Mme Badia ZRARI
M. Jean-François DARDENNE
M. Johann LUCAS
M. Michaël SERTAIN
Mme Céline LESCAUX
M. Abdelkrim KORDJANI

M. Loïc PEN
Mme Gillian ROUX
Mme Agnès PELFORT
Mme Caroline BREBANT

SOMMAIRE

21C140 – DECISIONS DU BUREAU	4
21C141 – DECISIONS DU PRESIDENT	4
21C142 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES	4
21C143 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	5
21C144 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	6
21C145 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	7
21C146 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES.....	8
21C147 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)	9
21C148 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)	10
21C149 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N°2 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP).....	10
21C150 – REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC ALATA – ANNEE 2021	10
21C151 – REVERSEMENT DE FISCALITE 2021 AU SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES MULTI-SITES DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB).....	10
21C152 – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS - CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS - MODIFICATIF	10
21C153 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	10
21C154 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	12
21C155 – ACTUALISATION DES FONCTIONS OUVRANT DROIT AUX ASTREINTES.....	12
21C156 – ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG DE L'OISE.....	12
21C157 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE ENTRE LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET LA METROPOLE	13
21C158 – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT SUR LA COPROPRIETE DES ROCHERS ET LE BATIMENT FAIDHERBE A NOGENT-SUR-OISE	13
21C159 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLES BRETHOISES (SMBCVB).....	13
21C160 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 105 RUE LOUIS BLANC, AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)	13

21C161 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB)	13
21C162 – AVENANT N°1 A LA DSP DE L'EXPLOITATION DU CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS.....	14
21C163 – RAPPORT D'ACTIVITE 2019 – DSP CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS.....	14
21C164 – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 – DSP CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS.....	14
21C165 – HABITAT – COMPLEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE BLANCHE : CLAUSE RELATIVE A LA DUREE D'ABSENCE MINIMUM ENTRE DEUX SEJOURS.....	14
21C166 – HABITAT : CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE POUR LA « REALISATION DES VISITES LHI – LOI ALUR »	14
21C167 – HABITAT - AVENANT A LA CONVENTION ADARS.....	14
21C168 – TARIFICATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU MODULE DE STATIONNEMENT VELOS (PARVIS DE LA GARE DE CREIL)	15
21C169 – DSP MOBILITES - AVENANT 2	15
21C170 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE A L'ACSO POUR L'ORGANISATION DE LA DESSERTE DU PARC ALATA SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERNEUIL EN HALATTE.....	15
21C171 – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS - APPEL DE FONDS 2021 DU SMBCVB	15
21C172 – CONVENTION ACSO/CD60 RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES VOIES DOUCES A NOGENT SUR OISE.....	15
21C173 – CESSION A TITRE GRATUIT DE L'EMPRISE FONCIERE DU COLLEGE EMILE LAMBERT A VILLERS-SAINT-PAUL AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	16
21C174 – CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SOLLICITATION DU VOLET NUMERIQUE DU PLAN DE RELANCE REACT-EU.....	16
21C175 – MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE L'ACSO AU 181 RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE.....	16
21C176 – ZAC DE L'EC'EAU PORT FLUVIAL – CESSION DE TERRAIN PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES QUAI D'AVAL A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT	16
21C177 – DELIBERATION MODIFICATIVE : ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 - SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES, RUE DU PORT ET QUAI D'AVAL A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE LINKCITY	17
21C178 – RESILIATION DES BAUX EMPHYTEOTIQUES ET ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE PAR L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE DU LOT PARIS/LISBONNE (LOT 34) AINSI QUE D'UN VOLUME DANS LE LOT BATI MADRID (LOT 11) AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES DES MARCHES DE L'OISE	17
21C179 – RESILIATION DES BAUX EMPHYTEOTIQUES ET ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE PAR LA SOCIETE CREIL MONTATAIRE DEVELOPPEMENT DES LOTS BARCELONE (LOT 33), MILAN (LOT 33), BERLIN (LOT 7), HELSINKI (LOT 16), VARSOVIE (LOT 14), RIGA (LOT 9), MADRID/COPENHAGUE (LOTS 11, 48 ET 50), ET L'EMPRISE DU PARKING « GALLAY » (LOTS 55 ET 56) AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES DES MARCHES DE L'OISE	18
21C180 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2021 OISE LES VALLEES	18
21C181 – MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DE L'ACSO	18
21C182 – PARTAGE DE LA COMPETENCE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO	18
21C183 – PROGRAMME WATTY A L'ECOLE – RENOUVELLEMENT.....	19
21C184 – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE SUR LE DISPOSITIF FONDS AIR BOIS	19
21C185 – DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU FONDS AIR BOIS	19

21C186 – CONVENTION ACSO - PICARDIE NATURE POUR LA REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE.....	19
21C187 – AVENANT 5 A LA DSP EAU POTABLE – ACTUALISATION DES FRAIS D'ACCES AU SERVICE DANS LE CALCUL DU COUT DE REFERENCE.....	19
21C188 – AVENANT 5 A LA DSP ASSAINISSEMENT– ACTUALISATION DE LA VARIABLE « APPORTS EXTERIEURES » DANS LE CALCUL DU COUT DE REFERENCE.....	20
21C189 – CONVENTION D'AUTORISATION PROVISOIRE D'USAGE DE TERRAINS À TITRE PRÉCAIRE APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (S.C.I) DES MARRONNIERS POUR LES ACTIVITÉS DE TOURNAGE ET DE PRISE DE VUE, CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE DÉCORS ET GRILLE TARIFAIRE	20
21C190 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'AUTORISATION PROVISOIRE D'USAGE DE TERRAINS À TITRE PRÉCAIRE APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ B.P.E LECIEUX SITE « LES GLACHOIRS », CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE DÉCORS ET GRILLE TARIFAIRE	20
21C191 – CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE – ESPACE DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE L'ACSO ET DE LA CCPOH « VALLEE DE L'OISE ET DE LA PIERRE »	21

21C140 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

21C141 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

21C142 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal pour 2021 telle que détaillée ci-dessus,
- d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Transports urbains d'un montant maximum de 3 134 020 €.

En €	Budget 2021	DM 2	Budget 2021 + DM1 + DM 2
011 - Charges à caractère général	6 949 788,27	594 768,00	7 544 556,27
012 - Charges de personnel	8 545 231,00	- 9 002,00	8 536 229,00
014 - Atténuations de produits	34 106 952,00		34 106 952,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 668 685,52	172 131,00	11 840 816,52
66 - Charges financières	260 638,84		260 638,84
67 - Charges exceptionnelles	586 651,00	2 640,00	589 291,00
68 - Provision	139 746,00		139 746,00
022 - Dépenses imprévues	257 902,00	- 246 857,00	11 045,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 916 228,00		4 916 228,00
023 - Virement à la section d'investissement	5 225 735,02	- 158 608,00	5 067 127,02
Total dépenses de fonctionnement	72 657 557,65	355 072,00	73 012 629,65

	Budget 2021	DM 2	Budget 2021 + DM1 + DM 2
013 - Atténuations de charges	99 500,00		99 500,00
70 - Produits des services	765 563,17		765 563,17
73 - Impôts et taxes	46 588 356,00	116 950,00	46 705 306,00
74 - Dotations et participations	16 438 588,00	238 122,00	16 676 710,00
75 - Autres produits de gestion courante	73 612,00		73 612,00
77 - Produits exceptionnels	10 050,00		10 050,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	198 991,00		198 991,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 482 897,48		8 482 897,48
Total recettes de fonctionnement	72 657 557,65	355 072,00	73 012 629,65

	Budget 2021	DM 2	Budget 2021 + DM1 + DM 2
20 - Immobilisations incorporelles	1 268 974,56	30 000,00	1 298 974,56
204 - Subvention d'équipement versées	5 215 286,00	- 183 000,00	5 032 286,00
21 - Immobilisations corporelles	4 208 455,87	38 300,00	4 246 755,87
23 - Immobilisations en cours	16 176 078,08	259 500,00	16 435 578,08
1005 - Opération Gournay les Usines	105 888,00		105 888,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 422 000,00		2 422 000,00
27 - Autres immobilisations financières	316 058,00	150,00	316 208,00
020 - Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	896 598,95		896 598,95
040 - Opérations d'ordre entre sections	198 991,00		198 991,00
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00
001 - Résultat d'investissement reporté	1 141 122,74		1 141 122,74
Total dépenses d'investissement	32 249 453,20	144 950,00	32 394 403,20

	Budget 2021	DM 2	Budget 2021 + DM1 + DM 2
13 - Subventions d'investissement	2 132 305,90	303 558,00	2 435 863,90
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 905 253,18		14 905 253,18
23 - Immobilisations en cours	-		-
10 - Dotations, fonds divers et réserve	1 500 000,00		1 500 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 370 215,56		2 370 215,56
27 - Autres immobilisations financières	32 609,54		32 609,54
45 - Opérations pour compte de tiers	967 106,00		967 106,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 916 228,00		4 916 228,00
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 225 735,02	- 158 608,00	5 067 127,02
Total recettes d'investissement	32 249 453,20	144 950,00	32 394 403,20

21C143 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Transports urbains pour 2021 telle que détaillée ci-après.

SECTION D'EXPLOITATION

	BUDGET TOTAL 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
DEPENSES PAR CHAPITRE			
011 - Charges à caractère général	192 833,00	78 920,00	271 753,00
014 - Atténuations de produits	3 200,00		3 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	7 071 121,00	60 000,00	7 131 121,00
66 - Charges financières	0,00		0,00
67 - Charges exceptionnelles	237 612,00	90 000,00	327 612,00
022 - Dépenses imprévues	7 368,00		7 368,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (immob)	492 936,00		492 936,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	8 005 070,00	228 920,00	8 233 990,00

	BUDGET TOTAL 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
RECETTES PAR CHAPITRE			
73 - Impôts et taxes	3 630 000,00	100 000,00	3 730 000,00
74 - Subventions d'exploitation	3 481 084,00	205 587,00	3 686 671,00
75 - Autres produits de gestion courante	665 817,00	-96 667,00	569 150,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	20 000,00	20 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortis)	228 169,00		228 169,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	8 005 070,00	228 920,00	8 233 990,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET TOTAL 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
DEPENSES PAR CHAPITRE			
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00		50 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2 438 949,35		2 438 949,35
16 - Emprunt et dettes assimilées			0,00
020 - Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections (amortis)	228 169,00		228 169,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 767 118,35	0,00	2 767 118,35

	BUDGET TOTAL 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
RECETTES PAR CHAPITRE			
13 - Subventions d'investissement	1 299 088,54		1 299 088,54
040 - Opérations d'ordre entre sections (immob)	492 936,00		492 936,00
001 - Solde d'exécution reporté	975 093,81		975 093,81
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 767 118,35		2 767 118,35

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	10 772 188,35	228 920,00	11 001 108,35
-------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	10 772 188,35	228 920,00	11 001 108,35
-------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------

21C144 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Les Marches de l'Oise pour 2021 telle que détaillée ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
DEPENSES PAR CHAPITRE			
011 - Charges à caractère général	371 705,00		371 705,00
67 - Charges exceptionnelles	800 000,00		800 000,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023 - Virement à la section d'investissement			0,00
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	17 881,00		17 881,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 194 586,00	0,00	1 194 586,00

	BUDGET 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
RECETTES PAR CHAPITRE			
74 - Subventions d'exploitation	956 407,52		956 407,52
75 - Autres produits de gestion courante	42 000,00		42 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	196 178,48		196 178,48
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 194 586,00	0,00	1 194 586,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
DEPENSES PAR CHAPITRE			
21 - Immobilisations corporelles	1 068 500,00		1 068 500,00
23 - Immobilisations en cours	90 000,00		90 000,00
27 - Immobilisations financières	201 800,00		201 800,00
020 - Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 380 300,00	0,00	1 380 300,00

	BUDGET 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
RECETTES PAR CHAPITRE			
16 - Emprunts et dettes assimilées	601 321,25	-601 321,25	0,00
27 - Immobilisations financières	300,00		300,00
024 - Produit des cessions d'immobilisations	167 905,00	2 367 600,00	2 535 505,00
021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	17 881,00		17 881,00
001 - Solde d'exécution positif reporté	592 892,75		592 892,75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 380 300,00	1 766 278,75	3 146 578,75

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	2 574 886,00	0,00	2 574 886,00
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	2 574 886,00	1 766 278,75	4 341 164,75
-------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

21C145 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Eau pour 2021 telle que détaillée ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES PAR CHAPITRE
011 - Charges à caractère général
012 - Charges de personnel et frais assimilés
65 - Autres charges de gestion courante
66 - Charges financières
67 - Charges exceptionnelles
022 - Dépenses imprévues
023 - Virement à la section d'investissement
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION

BUDGET 2021 + DM1 (avec RAR)	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
1 454 392,00	225 300,00	1 679 692,00
1 523 190,00		1 523 190,00
515 473,00	64 142,00	579 615,00
19 225,69		19 225,69
105 000,00		105 000,00
72 000,00		72 000,00
4 277 077,31	251 103,00	4 528 180,31
297 950,00		297 950,00
8 264 308,00	540 545,00	8 804 853,00

RECETTES PAR CHAPITRE
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations
74 - Subventions d'exploitation
77 - Recettes exceptionnelles
002 - Solde d'exécution reporté
042 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

BUDGET 2021 + DM1 (avec RAR)	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
4 918 379,00	214 142,00	5 132 521,00
	60 240,00	60 240,00
	266 163,00	266 163,00
3 249 100,00		3 249 100,00
96 829,00		96 829,00
8 264 308,00	540 545,00	8 804 853,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES PAR CHAPITRE
21 - Immobilisations corporelles
23 - Immobilisations en cours
16 - Emprunt et dette assimilées
020 - Dépenses imprévues
001 - Solde d'exécution reporté
040 - Opérations d'ordre entre sections
041 - Opérations patrimoniales
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET 2021 + DM1 (avec RAR)	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
2 500,00		2 500,00
4 545 766,95	251 103,00	4 796 869,95
30 000,00		30 000,00
80 000,00		80 000,00
773 234,36		773 234,36
96 829,00		96 829,00
50 000,00		50 000,00
5 578 330,31	251 103,00	5 829 433,31

RECETTES PAR CHAPITRE
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
23 - Immobilisations en cours
021 Virement de la section fonctionnement
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)
041 - Opérations patrimoniales
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

BUDGET 2021 + DM1 (avec RAR)	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
953 303,00		953 303,00
		-
4 277 077,31	251 103,00	4 528 180,31
297 950,00		297 950,00
50 000,00		50 000,00
5 578 330,31	251 103,00	5 829 433,31

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES

13 842 638,31	791 648,00	14 634 286,31
----------------------	-------------------	----------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES

13 842 638,31	791 648,00	14 634 286,31
----------------------	-------------------	----------------------

21C146 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement pour 2021 tel que détaillée ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION

	BUDGET 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
DEPENSES PAR CHAPITRE			
011 - Charges à caractère général	2 579 169,00		2 579 169,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 193 258,00		1 193 258,00
65 - Autres charges de gestion courante	359 382,00	133 242,00	492 624,00
66 - Charges financières	34 563,43		34 563,43
67 - Charges exceptionnelles	117 095,48		117 095,48
022 - Dépenses imprévues	66 000,00		66 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	7 136 935,58		7 136 935,58
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	1 516 918,00	-121 242,00	1 395 676,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	13 003 321,49	12 000,00	13 015 321,49
	BUDGET 2021 + DM1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
RECETTES PAR CHAPITRE			
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	4 699 061,00		4 699 061,00
74 - Subventions d'exploitation	410 240,00		410 240,00
77 - Produits exceptionnels	145 197,41	12 000,00	157 197,41
002 - Solde d'exécution reporté	7 571 925,08		7 571 925,08
042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	176 898,00		176 898,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	13 003 321,49	12 000,00	13 015 321,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2021 (avec RAR) + DM 1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
DEPENSES PAR CHAPITRE			
21 - Immobilisations corporelles	36 292,28		36 292,28
23 - Immobilisations en cours	8 558 326,21	-121 242,00	8 437 084,21
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	54 945,14		54 945,14
16 - Emprunt et dette assimilées	65 000,00		65 000,00
020 - Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	70 055,00		70 055,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00		0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	176 898,00		176 898,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 091 516,63	-121 242,00	8 970 274,63
	BUDGET 2021 (avec RAR) + DM 1	DM N° 2	BUDGET 2021 + DM 1 + DM 2
RECETTES PAR CHAPITRE			
13 - Subventions d'investissement	87 471,00		87 471,00
23 - Immobilisations en cours	-		-
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	45 268,98		45 268,98
45 - Opérations pour compte de tiers	70 055,00		70 055,00
021 Virement de la section fonctionnement	7 136 935,58	-121 242,00	7 015 693,58
040 - Opérations d'ordre entre sections (immobilisations)	1 516 918,00		1 516 918,00
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00
001 - Solde d'exécution reporté	184 868,07		184 868,07
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 091 516,63	-121 242,00	8 970 274,63
TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	22 094 838,12	-109 242,00	21 985 596,12
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	22 094 838,12	-109 242,00	21 985 596,12

21C147 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :
 - AP 19 Accession sociale
 - AP 21 Schéma d'accessibilité PMR Transports
 - AP 24 Travaux schéma circulations douces
 - AP 31 Aménagement voiries transports collectifs

21C148 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivants :
 - AE 8 Suivi animation OPAH
 - AE 17 Habitat gens du voyage

21C149 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N°2 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante et d'acter sa nouvelle numérotation :
 - APCP 47 Régie intéressée Eau Potable – Renouvellements

21C150 – REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC ALATA – ANNEE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De reverser au syndicat du Parc Alata, au titre de 2021, la somme de 298 638 €.

21C151 – REVERSEMENT DE FISCALITE 2021 AU SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES MULTI-SITES DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De verser au Syndicat Mixte du Parc d'Activités de la Vallée de la Brèche, au titre de l'année 2021, la somme de 382 886 €.

21C152 – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS - CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS - MODIFICATIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le projet de procès-verbal de mise à disposition du centre d'affaires et d'innovation sociale SARCUS,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal et tous documents y afférents.

21C153 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Chef.fe de projet Renouvellement Urbain	B	Rédacteur	OUI sur le fondement de l'art.3-2 de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Ingénieur Principal Ingénieur	
				B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl. Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl. Rédacteur	
					Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	
Chef.fe de projet Habitat privé	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art. 3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Ingénieur Principal Ingénieur	
Chargé.e de mission Développement Immobilier et Foncier	A	Ingénieur	OUI sur le fondement de l'art. 3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Ingénieur	
Inspecteur.trice Hygiène et Sécurité	B	Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	OUI sur le fondement de l'art. 3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Ingénieur	
				B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl. Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl. Rédacteur	
					Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	
Directeur.trice de l'Environnement	A	Ingénieur en chef	OUI sur le fondement de l'art. 3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché hors classe Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur	
					Ingénieur en chef	
Chargé de mission déchets	C	Adjoint Administratif	OUI sur le fondement de l'art. 3-3-2° de la loi n°84-53	B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl. Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl. Rédacteur	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	Adjoint administratif Principal de 1 ^e cl. Adjoint administratif de 2 ^e cl. Adjoint administratif	

- D'autoriser la création de postes selon les dispositions suivantes :

Création de poste	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Responsable du stade Marie Curie	C	Agent de maîtrise Principal Agent de maîtrise	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} cl. Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} cl. Adjoint technique	
Chargé.e de mission Transition Ecologique	A	Attaché Principal Attaché	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Ingénieur Principal Ingénieur	
		Ingénieur en chef	

- D'autoriser la suppression de poste selon les dispositions suivantes :

Suppression de poste	Cat	Grade(s)
Responsable du service de collecte des déchets	B	Technicien Principal de 1 ^{ère} cl.

21C154 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'adopter les modifications du règlement du temps de travail pour le personnel de l'ACSO.

21C155 – ACTUALISATION DES FONCTIONS OUVRANT DROIT AUX ASTREINTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de valider les fonctions ouvrant droit à l'indemnité d'astreinte et d'intervention définies ci-dessus.

21C156 – ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'adhérer au service de conseil en prévention des risques professionnels du Centre de gestion de l'Oise à compter du 1^{er} janvier 2022.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion correspondante (jointe en annexe).

21C157 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE ENTRE LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET LA METROPOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le versement de l'indemnité de changement de résidence administrative pour les agents de l'Agglomération Creil Sud Oise, arrivant d'un Département d'Outre-Mer, qui remplissent les conditions d'attribution.

21C158 – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT SUR LA COPROPRIETE DES ROCHERS ET LE BATIMENT FAIDHERBE A NOGENT-SUR-OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'AMO relatif aux concessions d'aménagement sur la copropriété des Rochers, et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette convention.

21C159 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLES BRETHOISES (SMBCVB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise au **Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise** pour la période du 1^{er} Juin au 31 Décembre 2021 ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

21C160 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 105 RUE LOUIS BLANC, AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la convention de mise à disposition de locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise au **Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise** pour la période du 1^{er} Juin au 31 Décembre 2021 ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

21C161 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise au **Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche** pour la période du 1^{er} Juin au 31 Décembre 2021 ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

21C162 – AVENANT N°1 A LA DSP DE L'EXPLOITATION DU CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de se prononcer sur le projet d'avenant n°1 à la DSP présenté en annexe 1 et ayant pour objet l'exonération d'un mois de loyer du restaurant Séson correspondant au mois de janvier 2021, sous la forme d'une subvention accordée au délégataire, afin de permettre à cet occupant de traverser moins difficilement la crise économique liée au reconfinement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents.

21C163 – RAPPORT D'ACTIVITE 2019 – DSP CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité 2019 du délégataire pour l'exploitation du Centre d'Affaires et d'Innovation Sociale du Sarcus joint en annexe.

21C164 – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 – DSP CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité 2020 du délégataire pour l'exploitation du Centre d'Affaires et d'Innovation Sociale du Sarcus joint en annexe.

21C165 – HABITAT – COMPLEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE BLANCHE : CLAUSE RELATIVE A LA DUREE D'ABSENCE MINIMUM ENTRE DEUX SEJOURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De compléter le règlement intérieur de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage de la Pierre-Blanche sise 18, boulevard Salvador Allende à Creil en y inscrivant une durée minimale d'absence fixée à 1 mois entre deux séjours.

21C166 – HABITAT : CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE POUR LA « REALISATION DES VISITES LHI – LOI ALUR »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec les communes du territoire et tout document afférent.

21C167 – HABITAT - AVENANT A LA CONVENTION ADARS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver l'avenant tel que proposé en annexe, qui réprecise les missions existantes de l'ADARS, confie deux missions supplémentaires, augmente le budget maximal et augmente le

nombre d'interventions mensuelles pouvant être sollicitées dans le cadre du partenariat, afin de soutenir les actions de l'ACSO, en réponse au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

- D'autoriser le Président de l'ACSO à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

21C168 – TARIFICATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU MODULE DE STATIONNEMENT VELOS (PARVIS DE LA GARE DE CREIL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la gratuité du service pour les utilisateurs du module de stationnement vélos ;
- De réserver l'usage du module de stationnement aux habitants de l'ACSO ;
- De fixer une durée limitée des abonnements de six mois renouvelables.

21C169 – DSP MOBILITES - AVENANT 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider l'avenant n°2 à la DSP Mobilités ACSO/RD Creil.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 et tout document y afférant.

21C170 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE A L'ACSO POUR L'ORGANISATION DE LA DESSERTE DU PARC ALATA SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VERNEUIL EN HALATTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la convention de délégation de compétence de la Région à l'ACSO pour l'organisation de la desserte du Parc Alata.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

21C171 – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS - APPEL DE FONDS 2021 DU SMBCVB

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la participation de l'ACSO au titre de 2021 pour un montant de 5.426€.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférant à cette opération.

21C172 – CONVENTION ACSO/CD60 RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES VOIES DOUCES A NOGENT SUR OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement des voies douces à Nogent sur Oise.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et toute pièce afférente à ce dossier.

21C173 – CESSION A TITRE GRATUIT DE L'EMPRISE FONCIERE DU COLLEGE EMILE LAMBERT A VILLERS-SAINT-PAUL AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De céder au département de l'Oise, à titre gratuit, le collège Emile Lambert de Villers Saint-Paul, à savoir les parcelles cadastrales précitées d'une surface totale de 18 497 m²,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer tout acte nécessaire à cette cession.

21C174 – CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SOLLICITATION DU VOLET NUMERIQUE DU PLAN DE RELANCE REACT-EU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la présente convention conclue entre l'Agglomération Creil Sud Oise et les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce conventionnement ;
- D'autoriser le Président à reverser pour ces 4 projets les subventions sollicitées par les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul.

21C175 – MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE L'ACSO AU 181 RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la réduction de l'emprise de la servitude de passage, instaurée par l'acte notarié du 30 juillet 2019, aux conditions cumulatives suivantes :
 - D'une part, que le garage soit démoli par les propriétaires du fonds servant,
 - D'autre part, que la servitude de passage conservée permette l'accès aux parcelles AY 952 et 894 propriétés de l'ACSO, via une bande rectiligne de 4 mètres de large et d'une surface d'environ 130 m² sur les parcelles AY 892 et 951.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute promesse et tout acte nécessaire à cette modification de servitude de passage.
- De dire que les frais d'actes seront partagés entre Monsieur CERVERRA et Mme SIERKA d'une part, et l'ACSO d'autre part.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

21C176 – ZAC DE L'EC'EAU PORT FLUVIAL – CESSION DE TERRAIN PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES QUAI D'AVAL A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver la cession des parcelles cadastrées section AD n°38, 39, 40, 41, 58, sises quai d'Aval à Creil et d'une superficie totale d'environ 13 622 m², à la ville de Creil,
- De dire que cette cession est consentie au prix de 478 500 € HT (quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros hors taxe),

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente afférent,
- D'autoriser la ville de Creil à faire les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet,
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

21C177 – DELIBERATION MODIFICATIVE : ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 - SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UN ENSEMBLE DE PARCELLES SISES RUE JEAN JAURES, RUE DU PORT ET QUAI D'AVAL A CREIL POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE LINKCITY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De rectifier les erreurs matérielles en ajoutant la parcelle cadastrée section AE n°289, sise quai d'Aval à Creil et de préciser que l'ensemble des parcelles cédées représentent une superficie totale d'environ 3 470 m²,
- D'approuver en conséquence la cession des parcelles cadastrées section AE n°282, 284, 286, 289, 291 et 292, sises rue Jean Jaurès, rue du Port et quai d'Aval, d'une superficie totale d'environ 3 470 m², à la société LINKCITY ou à toute société qui s'y substituera,
- De dire que cette cession est consentie au prix de 962 150 € HT (neuf cent soixante-deux mille cent cinquante euros hors taxe),
- D'autoriser le Président à signer la promesse de vente afférente,
- D'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

21C178 – RESILIATION DES BAUX EMPHYTEOTIQUES ET ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE PAR L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE DU LOT PARIS/LISBONNE (LOT 34) AINSI QUE D'UN VOLUME DANS LE LOT BATI MADRID (LOT 11) AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES DES MARCHES DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le principe de la résiliation des baux emphytéotiques et ainsi retrouver la pleine propriété du lot PARIS/LISBONNE (lot 34 – correspondant à la parcelle AX 627 à Montataire) ainsi que d'un volume dans le lot bâti MADRID (lot 11), par l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) pour un montant de 1 013 600€ HT HD (un million treize mille six cents euros hors taxes hors droits).
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer un acte notarié ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à ce dossier.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

21C179 – RESILIATION DES BAUX EMPHYTEOTIQUES ET ACQUISITION EN PLEINE PROPRIETE PAR LA SOCIETE CREIL MONTATAIRE DEVELOPPEMENT DES LOTS BARCELONE (LOT 33), MILAN (LOT 33), BERLIN (LOT 7), HELSINKI (LOT 16), VARSOVIE (LOT 14), RIGA (LOT 9), MADRID/COPENHAGUE (LOTS 11, 48 ET 50), ET L'EMPRISE DU PARKING « GALLAY » (LOTS 55 ET 56) AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES DES MARCHES DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le principe de la résiliation des baux emphytéotiques et l'acquisition en pleine propriété des lots bâtis BARCELONE ET MILAN (lot 33 - correspondant aux parcelles AB 220 à Creil), BERLIN (lot 7 - correspondant aux parcelles AB 195, AB214 à Creil et à la parcelle AX 529 à Montataire), HELSINKI (lot 16 – correspondant à la parcelle AB 213 à Creil), VARSOVIE (lot 14 - correspondant à la parcelle AB 211 à Creil), RIGA (lot 9 – correspondant à la parcelle AB 209 à Creil et à la parcelle AX 537 à Montataire), MADRID/COPENHAGUE (lots 11, 48 et 50 – correspondant à la parcelle AX 539 à Montataire), et l'emprise du parking « GALLAY » (lots 55 et 56 – correspondant à la parcelle AB 267 à Creil), par la société Creil Montataire Développement (CMD) pour un montant de 2 367 600€ HT HD (deux millions trois cent soixante-sept mille six cents euros hors taxes hors droits).
- D'approuver le principe de la mention dans l'acte notarié d'une clause de complément de prix.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer un acte notarié ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à ce dossier.
- D'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget,
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

21C180 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2021 OISE LES VALLEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le programme partenarial 2021 de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées (ci-annexé) et la participation de l'ACSO à hauteur de 48 000,00 €.
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale ACSO/Oise les Vallées (ci-annexée).

21C181 – MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le principe d'une mutualisation du SIG de l'ACSO avec ses communes membres,
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mutualisation du SIG avec les communes (selon le modèle ci-annexé) et tout document afférant.

21C182 – PARTAGE DE LA COMPETENCE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la répartition territoriale des syndicats exerçant la compétence Prévention des Inondations sur l'ACSO ;

- De demander à l'Entente Oise Aisne et au Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain de mettre leurs périmètres de compétence en cohérence, selon la répartition évoquée et figurant en annexe 1.

21C183 – PROGRAMME WATTY A L'ECOLE – RENOUELEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De renouveler le programme « Watty à l'école » pour 2 ans.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

21C184 – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE SUR LE DISPOSITIF FONDS AIR BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le règlement d'attribution des aides de l'ACSO pour le Fonds Air Bois.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

21C185 – DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU FONDS AIR BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la délégation de pouvoir au Bureau Communautaire pour les attributions mentionnées ci-dessus.

21C186 – CONVENTION ACSO - PICARDIE NATURE POUR LA REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider le projet de convention.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

21C187 – AVENANT 5 A LA DSP EAU POTABLE – ACTUALISATION DES FRAIS D'ACCES AU SERVICE DANS LE CALCUL DU COUT DE REFERENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de l'avenant n°5 au contrat de régie intéressée n°17MEAV003 pour l'exploitation du service public de l'eau potable.
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tout document y afférant.

21C188 – AVENANT 5 A LA DSP ASSAINISSEMENT– ACTUALISATION DE LA VARIABLE « APPORTS EXTERIEURES » DANS LE CALCUL DU COUT DE REFERENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de l'avenant n°5 au contrat de régie intéressée n°17MEAV005 pour l'exploitation du service public de l'assainissement.
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tout document y afférant.

21C189 – CONVENTION D'AUTORISATION PROVISOIRE D'USAGE DE TERRAINS À TITRE PRÉCAIRE APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (S.C.I) DES MARRONNIERS POUR LES ACTIVITÉS DE TOURNAGE ET DE PRISE DE VUE, CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE DÉCORS ET GRILLE TARIFAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention d'autorisation provisoire d'usage de terrains à titre précaire appartenant à la Société Civile Immobilière Des Marronniers pour les activités de tournage et de prise de vue (annexe 1).
- D'approuver les termes de la convention type de mise à disposition des lieux (décors naturels) pour les activités de tournage et de prise de vue dans la carrière de Magenta (partie inexploitée) – Hameau de Magenta – Montataire (annexe 2).
- D'entériner la grille tarifaire relative à la mise à disposition de ces lieux dans le cadre des tournages et des prises de vues (annexe 3).
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'autorisation provisoire d'usage de terrains à titre précaire appartenant à la société civile immobilière Des Marronniers pour les activités de tournage et de prise de vue.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention de mise à disposition de lieux (décors naturels) pour les activités de tournage de prise de vue dans la carrière de Magenta (partie inexploitée) – Hameau de Magenta – Montataire, établie sur le modèle annexé qui pourra faire l'objet de précisions et/ou de modifications techniques ou administratives si besoin.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la convention de mise à disposition, les avenants s'y rapportant notamment.

21C190 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'AUTORISATION PROVISOIRE D'USAGE DE TERRAINS À TITRE PRÉCAIRE APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ B.P.E LECIEUX SITE « LES GLACHOIRS », CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DE DÉCORS ET GRILLE TARIFAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes de l'avenant N°2 à la convention d'autorisation provisoire d'usage de terrains à titre précaire appartenant à la société B.P.E LECIEUX, N° 19 E PIN 012, à établir avec le propriétaire, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, les communes de Saint-Vaast-lès-Mello et de Montataire et le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de l'Oise (annexe 1).
- D'approuver les termes de la convention type de mise à disposition de lieux (décors naturels) pour les activités de tournage et de prise de vue sur le site des Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello / Montataire (annexe 2).

- D'entériner la grille tarifaire relative à la mise à disposition de ces lieux dans le cadre des tournages et des prises de vues (annexe 3).
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant N°2 à la convention d'autorisation provisoire d'usage de terrains à titre précaire appartenant à la société B.P.E LECIEUX, N° 19 E PIN 012.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention de mise à disposition de lieux (décors naturels) pour les activités de tournage de prise de vue sur le site des Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello / Montataire établie sur le modèle annexé qui pourra faire l'objet de précisions et/ou de modifications techniques ou administratives si besoin.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la convention de mise à disposition, les avenants s'y rapportant notamment.

21C191 – CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE – ESPACE DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE L'ACSO ET DE LA CCPOH « VALLEE DE L'OISE ET DE LA PIERRE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les termes du Contrat de Rayonnement Touristique à établir entre la Région Hauts-de-France, l'Agglomération Creil Sud Oise, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la commune de Verneuil-en-Halatte, Creil Sud Oise Tourisme, le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France et l'Agence de Développement Touristique – Oise Tourisme pour la période 2021 - 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à le signer.